



Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 39

Nombre de conseillers
municipaux présents : 36

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mars, le conseil municipal de Meyzieu s'est réuni, selon les règles dérogatoires de la loi "Etat d'urgence sanitaire", en visioconférence, sous la présidence de monsieur Christophe QUINIOU, maire.

Présents : Christophe QUINIOU, Odette GARBRECHT, Gérard REVELLIN, Bénédicte PLACE, Lionel CLARINI, Marie BUFFIN, Robert PELLARINI, Huguette FAZ, Grégory ACHARD, Véronique BOISSIERE, Christophe ROBERT, Pascale NACCACHE, Bernard DUMAS, Monique AGUILERA, Stéphane PINSON, Valérie FOUR, Hervé DELEPINE, Michael OZER, Delphine DELOYE DUGOUR, Manuel TRARIEUX, Bérangère FINE, Angélique VIRGONE, Anne-Marie DUBOST, Christian DUCARRE, Bernard MOUSSEY, Sylvie NORMAND, Radia LEGOUAD HASSEINE, Issam BENZEGHIBA, Axel MARIN, Florence BOCQUET, Nicolas BERNARD, Anne MATHIEU PESTEIL, Valerian PEPE, Alain PECHEREAU, Aline SARKISSIAN, Xavier-Marie VIEL

Excusés : Guy BIDAUD, Sandra ROMANO

Absente : Sylvie SIMONETTI

Procurations : Guy BIDAUD à Odette GARBRECHT, Sandra ROMANO à Christophe QUINIOU

Secrétaire : Christophe ROBERT

N° 2021.II. 14 : commission "Développement" - police de l'eau - géothermie basse température - demande de OL Vallée Arena à Décines-Charpieu - avis.

Dans le cadre du projet de construction de la salle de rencontres sportives et de spectacles OL Vallée Arena à Décines-Charpieu au nord et en limite du Groupama Stadium, OL Groupe envisage de réaliser la climatisation des locaux (chauffage en hiver et rafraîchissement en été) à l'aide d'une pompe à chaleur alimentée sur eau de nappe au moyen d'un dispositif de forages captage-rejet.

Le projet OL Vallée Arena comprend la construction, sur une parcelle d'environ quatre hectares, d'une salle d'événements principale d'environ 16 500 places maximum avec ses halls, salons et locaux périphériques, d'une salle d'événements annexe de 2 000 places maximum (debout), de salons VIP, d'un hall principal et d'une zone de bureaux.

Le projet est caractérisé par des pointes de consommations sur de très courtes périodes, lors des événements à très forte jauge, tant pour le chauffage en hiver que pour l'eau chaude sanitaire.

Dans l'objectif d'un besoin maximal de 4 600 kW défini par le bureau d'études fluides ARTELIA, l'hypothèse d'une exploitation géothermique de la nappe est envisagée.

Le fonctionnement de cette exploitation prévoit le prélèvement en eau souterraine qui s'effectue dans un ou plusieurs forages de captage, puis après passage au niveau d'échangeurs thermiques, les eaux prélevées sont intégralement réinjectées dans la nappe au droit d'un ou plusieurs forages de réinjection.

Un bureau d'études hydrogéologiques a été missionné afin de réaliser une étude de faisabilité hydrogéologique du projet.

La durée des travaux est estimée à deux mois, les travaux de forages seront réalisés courant 2022 pour une mise en service au second semestre 2023.

Plusieurs enjeux environnementaux et réglementaires sont identifiés :

- pas de menace pour l'espèce protégée : le Tarier Pâtre,
- les eaux pluviales seront gérées par infiltration (un dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement sera déposé compte tenu de la surface du projet supérieure à un hectare,
- une déclaration ICPE sera également réalisée pour les thermofrigopompes et les groupes électrogènes,
- deux forages de reconnaissance avec essais de pompage sont prévus dans les zones de captage et de rejet afin de valider la faisabilité de l'exploitation géothermique de la nappe et le dimensionnement des ouvrages définitifs.

Le projet nécessite également une modification du PLU engendrant une enquête publique.

Compte tenu des besoins, des contraintes hydrogéologiques et afin de limiter le recyclage thermique de l'installation, il est envisagé de réaliser trois ouvrages de captage à l'extérieur du site, d'une profondeur prévisionnelle de 22 m/TN situés sur le domaine public dans des espaces verts au nord-est du site à l'est des voies du tramway, et deux ouvrages de rejet d'une profondeur prévisionnelle de 16 m/TN situés dans l'angle nord-ouest du projet au niveau d'espaces verts et des parkings. Les forages de captage et de rejet sont distants d'environ 250 m.

Les ouvrages solliciteront la nappe des alluvions fluvioglaciaires du couloir de Meyzieu et permettront d'alimenter en eau souterraine les trois thermofrigopompes du projet pour le rafraîchissement (en période estivale) et le chauffage (en période hivernale) des futurs bureaux de l'Arena.

Ces ouvrages seront réalisés selon la norme NFX 10-999, et la société de forage devra disposer des qualifications RGE FORAGE et QUALIFORAGE et être adhérente à la charte de la qualité des puits et des forages d'eau.

Une attention particulière sera apportée à la gestion des déblais qui seront évacués dans les filières adaptés et en particulier pour les horizons superficiels (en cas de pollution et de présence de remblais). La gestion des terres fera l'objet d'un suivi par un bureau d'études spécialisé.

Des impacts ont été identifiés et font l'objet de mesures d'évitement comme :

- qualitativement, la nécessité d'éviter toute infiltration d'eaux potentiellement contaminées en mettant en œuvre des moyens de protection (comme les cimentations annulaires en tête des ouvrages, étanchéité des têtes de forage,...) prévus par le demandeur ;
- quantitativement, le bilan en eau global sur la nappe sera nul du fait de la réinjection de l'intégrité des eaux pompées. Compte tenu de la profondeur de la nappe au droit du site et des faibles incidences hydrodynamiques en dehors de l'ancien site ABB, aucun enjeu n'a été identifié vis-à-vis des éventuels sous-sols existants ;
- thermiquement, le fonctionnement réversible de la thermofrigopompe entraînera un écart thermique pondéré sur l'année de - 0,3°C pour un volume annuel de 596 650 m³, déficit qui sera absorbé grâce aux propriétés capacitatives du milieu ;
- quant aux risques de fuite de fluide frigorigène, conformément à la réglementation, un détecteur sera mis en place afin de détecter et réparer toute fuite, et des contrôles réguliers d'étanchéité seront également réalisés. Pour information, ce fluide a été retenu à ce stade mais il pourrait être modifié afin de répondre à la réglementation 2030.

D'un point de vue réglementaire, le projet est soumis à autorisation au titre du Code Minier et une demande est réalisée en ce sens. Elle est composée de deux volets ayant fait l'objet de deux rapports :

- dossier d'autorisation d'ouverture de travaux miniers d'exploitation,
- dossier de demande de permis d'exploitation de gîte géothermique basse température.

La commission "développement", réunie le 10 mars 2021, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le maire invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les explications du rapporteur et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des onze élus des groupes "Citoyens et Ecologistes" et "REAGIR Pour Meyzieu),

- ✓ **DONNE** un avis favorable au projet d'exploitation géothermique de la nappe pour la climatisation des locaux de l'OL Vallée Arena à Décines-Charpieu.



Le maire,

Christophe QUINIOU